

Les risques naturels à Seilh



Je me détache, je me garde !

La réalisation d'un Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs, communément appelé **DICRIM**, est une obligation pour toutes les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles. La commune de Seilh est concernée par deux PPRNP : le PPR inondation et le PPR sécheresse ou mouvement de terrain par tassement différentiel.

D'autres risques ont été identifiés sur le territoire communal :

- Le transport de matières dangereuses notamment par canalisation de gaz.
- Le risque de pollution radiologique avec la centrale de production électrique de Golfech
- Le risque d'inondation suite à la rupture des barrages de Cap Le Long ou de la Ganguise.

Si les catastrophes industrielles ou naturelles sont des événements rares, elles restent cependant possibles. L'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 reste dans la mémoire de tous les Seillois. Concernant les catastrophes naturelles, plusieurs arrêtés ont été pris : en 1999 et 2009 pour inondations et coulées de boues, en 2003 pour mouvement de terrain suite à la sécheresse, et, en 1982 suite à la tempête.

Ce DICRIM a pour objectifs de vous présenter ces risques et les comportements à tenir en cas d'alerte.

Conservez ce document et rangez le dans un endroit accessible à tous les membres de la famille.

Les inondations

La commune de Seilh est traversée par deux cours d'eau : la Garonne et l'Aussonnelle. Des crues importantes de l'un de ces cours d'eau peuvent entraîner des perturbations et des inondations.

Concernant la Garonne, les principales zones inondables sont situées dans les plaines bordant le fleuve, notamment aux Ramiers des Hospices. Des remontées d'eau peuvent avoir lieu dans l'Aussonnelle, provoquant alors une inondation pouvant concerner une vingtaine d'habitations et engendrer la coupure de la route départementale 2 (rond point de l'Aussonnelle).

Les crues de l'Aussonnelle sont souvent consécutives à de forts orages. Les zones habitées considérées comme sensibles correspondent à une inondation de la Garonne de type 1975 qui avait atteint une cote de 8,32 mètres à l'échelle du Pont Neuf (Toulouse).

Hormis cette crue de référence à récurrence cinq centennale, des crues majeures ont eu lieu notamment en 1977 et en 2000. La récurrence de ces crues est trentennale. Pour l'Aussonnelle, la crue de référence est celle de 1971 avec une hauteur de plus de 6 mètres à l'échelle du pont.

En cas de crise grave, les services de secours et le Maire peuvent vous inviter à évacuer pour garantir votre sécurité. Suivez les instructions qui vous seront alors communiquées.



Cartographie des plus hautes eaux connues (Plan de Prévention du risque inondation), consultable en mairie ou sur www.seilh.fr - carte non opposable.

Les mouvements de terrain

Un arrêté préfectoral porte application du Plan de Prévention des Risques Sécheresses sur l'ensemble du département de Haute Garonne. Ce phénomène naturel peut entraîner des mouvements de terrain par tassements différentiels occasionnant alors des fissurations dans les bâtiments. Un arrêté de catastrophe naturelle a été publié en 2003 suite à la canicule.

Plusieurs zones ont été classées en «aléa moyen». Il s'agit principalement des rives de l'Aussonnelle et d'une petite partie du quartier des Tricheries.



Le risque météo

Comme toutes les communes de France, Seilh peut être concernée par différents phénomènes météorologiques comme la tempête, la neige, la verglas ou la canicule.

Suite aux tempêtes de 1999, l'Etat avec le concours de Météo France a mis en place un service d'alerte météo consultable sur le site internet de Météo France.

En cas de verglas ou de neige, nous vous prions de veiller à l'entretien et au débâlage des trottoirs bordant votre habitation ou votre commerce.



En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée :

En cas d'évènement grave, les habitants seront alertés par :

- des dispositifs mobiles munis de haut parleurs (véhicule des services techniques de la Mairie)
- les services de la Mairie, en porte-à-porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie ;
- Par les médias, en particulier radios FM
- Par affichage en tout lieux utiles (écoles, mairie)

Dans tous les cas, suivez scrupuleusement les consignes émises par les autorités.

Présentez vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapées).

Les Radios :

- France Inter 87.9 Fm
- France Info 105.5 Fm
- RMC Info 104.3 Fm



Je m'informe :

- www.mairie-seilh.fr
- Sites de l'Etat :
 - www.haute-garonne.gouv.fr
 - www.prim.net
 - www.france.meteofrance.com



Consignes de confinement

Mettez-vous à l'abri.

Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon de couleur à la poignée de porte, à la fenêtre.

Fermez les portes et les fenêtres, ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.

Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.

Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.

Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.

Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Le transport de matières dangereuses (TMD)

La commune de Seilh est traversée par une conduite de gaz qui longe la route départementale 2. Les mesures de contrôles et de protection sont en place. Toutefois, des accidents peuvent survenir et se traduire par des incendies, voire des explosions.

Outre la conduite de gaz, la commune est traversée par deux axes routiers (RD 2 et 63) servant d'itinéraires TMD. De manière générale, ces risques sont connus mais difficilement prévisibles. Il s'agit principalement d'accidents de la circulation pouvant conduire à une pollution, un incendie, une explosion ou à l'émission d'un gaz toxique. Pour réduire ces risques, l'Etat et la Communauté Européenne ont établi une réglementation stricte pour leur transport.

Les risques sont principalement liés à la nature du produit transporté et au lieu de l'accident. De manière générale, en cas de survenance d'un accident de Transport de Matières Dangereuses, une zone de sécurité de 350 mètres est mise en place. Avant l'intervention des secours, et sauf ordre contraire, la population doit se calfeutrer dans des locaux. Les émanations toxiques sont souvent plus dangereuses que l'incendie.

Si vous êtes témoins d'un accident, signalez-le aux secours en précisant les numéros d'identification inscrits sur la plaque indiquant les matières dangereuses.



Les risques technologiques à Seilh



Tracé de la conduite de gaz. - plan non opposable -

En cas d'alerte, restez chez vous pour éviter une contamination et écouter la radio. Vos enfants sont en sécurité. N'allez pas les chercher à l'école.



La rupture de barrage

La commune de Seilh est située dans la zone d'alerte de deux barrages (Ganguise dans l'Aude et Cap Le Long dans les Hautes Pyrénées). En cas de rupture de l'un d'entre eux, la Garonne pourrait atteindre un niveau comparable à celui de la crue de 1875. Il s'agit avant tout d'une montée rapide des eaux nécessitant une évacuation de la population concernée. Cette évacuation est à réaliser dans les 6 à 8 heures suivant l'accident.

Cette inondation provoquerait la coupure de la circulation routière notamment sur la route départementale 63.

Le risque nucléaire

La commune de Seilh n'est pas située à proximité immédiate d'un site utilisant des matières radioactives en quantité. Le site le plus proche est la centrale nucléaire de Golfech. Cependant, en cas d'accident radiologique, les conséquences sur la santé humaine doivent être prises en compte au-delà de la zone directe de l'accident.

Aussi, le maire, sur ordre du gouvernement, organisera la distribution de pastilles d'iode stable à l'ensemble de la population présente sur son territoire. Les lieux de distribution seront la Mairie et l'école. La population sera alertée et invitée à se rendre dans ces locaux.

Les enfants recevront leur pastille directement à l'école.



Risques Majeurs

Dossier d'Information communale sur les risques Majeurs
DICRIM Commune de Seilh - Haute-Garonne

Chères Seilhoises, chers Seilhois,

Pour faire face aux risques naturels ou technologiques, notre ville met en place son « Plan Communal de Sauvegarde ».

Ce document intitulé Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), est un outil de gestion de crise, destiné à : **informer, prévenir, alerter, protéger**, afin d'être prêts à faire face aux éventuelles situations de risques, pour en réduire les conséquences.

L'évocation des scénarios auxquels nous pourrions être confrontés, a pour but de nous sensibiliser aux comportements à adopter, pour mieux assurer, ensemble, la protection des personnes et des biens de manière efficace.

Conservez ce document précieusement.

Le Maire
Guy LOZANO

Le vice-président de la
commission sécurité
André BONNIER

